



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-sept novembre deux mil vingt-quatre.

Présents : 21

Excusé : 1

Pouvoirs : 7

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents :

Monsieur Julien DETREZ

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

DCM N°2024-83 : Avenant n° 3 au MAPA 2021-01 | Travaux de voirie et réseaux divers

Rapporteur : Antoine BRUNO

Dans le cadre du MAPA 2021-01 relatif aux travaux de voirie et réseaux divers en domaine public et privé de la commune avec VRD Provence, notifié le 2 juillet 2021, il s'avère nécessaire de créer de 1 nouvelle ligne de prix afin de réaliser de travaux de sécurité routière sur la voirie publique.

Cette nouvelle ligne concerne la fourniture et la pose de plateaux ralentisseurs 4 rampes, préfabriqués de type coussin lyonnais « Coussiral » en béton désactivé coloré, norme française, de longueur 3 mètres.

En conséquence, une nouvelle ligne de prix doit être ajoutée par avenant dans le bordereau de prix contractualisé avec la société VRD PROVENCE.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°3 au MAPA n°2021-01 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 3 au MAPA 2021-01 relatif aux travaux de voirie et réseaux divers en domaine public et privé de la commune, tel que présenté en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant

Il est précisé aux conseillers municipaux que l'ensemble des pièces relatives à ce marché public sont consultables en mairie au secrétariat général

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20241202-DEL2024-83-DE
Date de réception préfecture : 04/12/2024